

FORMULAIRE MENSUEL DE DÉCLARATION DE LA TAXE DE SÉJOUR 2024

À retourner à la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon tous les mois avant le 20 accompagné de votre registre du logeur, par courrier ou via un formulaire web.

Pour le semestre 1 (de janvier à juin inclus), le versement se fera avant le 20 juillet année N. Pour le semestre 2 (de juillet à décembre inclus), le versement se fera avant le 20 janvier année N+1.

Je soussigné(e) :

Adresse :

Code postal et Ville :

Nom de l'hébergement :

Catégorie de l'hébergement :

Déclare pour le mois de :

Nombre de nuitées

A - nombre de personne(s) :

B - nombre de nuitées :

C - montant de la taxe selon la catégorie d'hébergement (cf. délibération n°2023-50) :

Montant total taxe de séjour collecté (A x B x C) :

Personne(s) non assujettie(s) (loyer inférieur à 1€/nuitée) :

Exemple : 3 personnes ont dormi pendant 6 nuits dans un logement sans classement dont la nuitée s'élève à 70€ (le montant de la taxe est de 4,5%) $\rightarrow 3 \times 6 \times (4,5 \times 70 / 100) = 3 \times 6 \times 3,15 = 56,7€$.

Autre exemple : 3 personnes ont dormi pendant 6 nuits dans un gîte classé 4 épis dont la nuitée s'élève à 70€ (le montant de la taxe est de 1,40€) $\rightarrow 3 \times 6 \times 1,40 = 25,2€$.

Date :

Signature :

